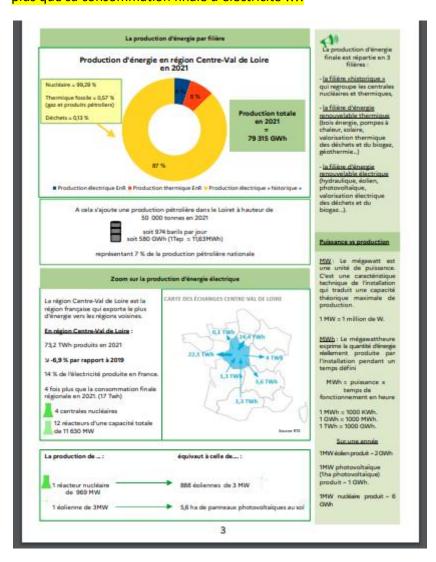
Monsieur le commissaire enquêteur,

Le principe constitutionnel **d'égalité**, inscrit dans le SRADDET qui est le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et **d'Egalité** des Territoires, s'oppose à ce que toutes les nuisances soient concentrées sur un même territoire.

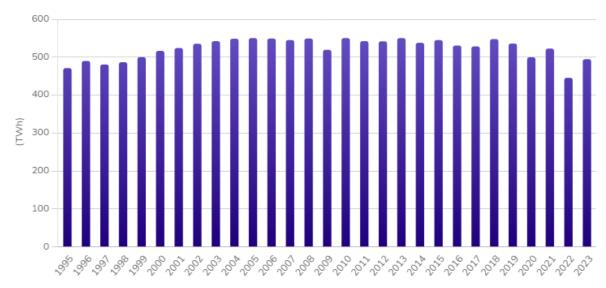
Par ailleurs, l'article L 511-1 du code de l'environnement, qui s'applique aux éoliennes, implique qu'il ne soit pas porté atteinte aux intérêts protégés, au rang desquels figure « l'utilisation rationnelle de l'énergie ».

Or la Région Centre Val de Loire, grâce au nucléaire est largement la première exportatrice française d'électricité décarbonée, comme le reconnaît la DREAL qui indique également qu'elle exporte 4 fois plus que sa consommation finale d'électricité !!!!



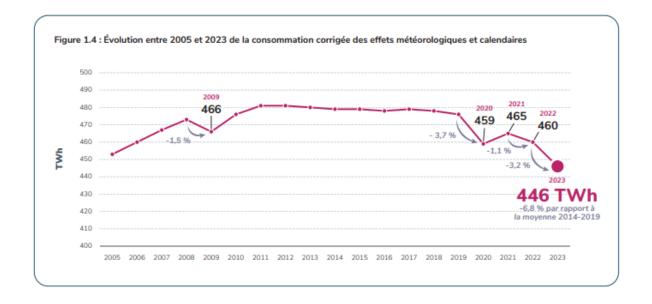
Par ailleurs, la consommation électrique nationale ne cesse de baisser (cf graphiques RTE production et consommation) :

Évolution de la production d'électricité en France



Dernière mise à jour le : 29 février 2024 à 15:05

Selon ce graphique (source RTE rapport 2023), on a produit près de 500 Tw/h (très exactement 494,7 Tw/h) en 2023, alors que la consommation ne cesse de dégringoler, pour retrouver un niveau inférieur à celui de....2005 (source RTE rapport 2023) en 2023 (446 Tw/h)



Il est donc clair que les besoins électriques sont largement couverts et que l'on dispose d'une marge de sécurité de près de 50 Tw/h, sans compter l'apport de l'EPR de FLAMANVILLE qui entre en activité.

Il n'existe donc aucun besoin de développer à outrance les ENR en France, et en particulier l'éolien dans le département de l'Indre qui a largement rempli sa contribution en termes d'ENR comme le déclare le préfet.

Cette insistance des industriels porte atteinte à « l'utilisation rationnelle de l'énergie » et au principe d'égalité des territoires, puisque les nuisances sont concentrées dans l'INDRE, alors que le centre VAL DE LOIRE est en très large excédent de production d'électricité décarbonée, puisqu'il exporte 4 fois plus que sa consommation finale!!

Pour ce motif supplémentaire, un avis négatif est requis

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED